

Ville de Plan de Cuques

Centre Communal d'Action Sociale

Où nous écrire ?

CCAS
Hôtel de Ville
13380 Plan de Cuques

Où nous trouver ?

CCAS
Allée Plein Sud Bât B4
13380 Plan de Cuques

Accueil de Public :

Du Lundi au Vendredi
8h45 à 11h45 – 13h30 à 16h30

Tél. 04 91 10 42 00 – Fax 04 91 05 30 62
ccas@plandecuques.fr

DOSSIER D'AIDE SOCIALE PLACEMENT EN MAISON DE RETRAITE

Cette aide entraîne une obligation alimentaire de la part des enfants ainsi qu'un recours sur succession au décès de la personne âgée.

Où s'adresser ?

Au CCAS de Plan de Cuques, prendre rendez-vous avec la Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

Quelles conditions ?

Etre âgé de 65 ans
Résider sur la commune de Plan de Cuques
Entrer dans une maison de retraite agréée

Quels documents présenter ?

- Photocopie du ou des livret(s) de famille ou de la carte d'identité (recto/verso) pour les personnes célibataires
- Photocopie des justificatifs des ressources du requérant et des personnes vivant au foyer : titres de pensions et de retraites, notification d'allocation...
- Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non imposition
- Photocopie de la quittance de loyer ou d'EDF ou certificat d'hébergement (concernant les 3 derniers mois précédant la demande)
- Photocopie de l'ordonnance ou du jugement de sauvegarde de justice, de curatelle ou de tutelle
- Certificat médical de non contagion
- Attestation d'hébergement en établissement
- Photocopie des comptes bancaires mouvement sur 6 mois
- Photocopie des livrets d'Epargne : mouvement sur 6 mois
- Photocopie du relevé du portefeuille de placement (Actions, Obligations, Assurance vie...)
- Notification de l'allocation logement
- Fiche de renseignements sur les biens à retirer au CCAS
- Photocopie de la taxe Foncière
- Photocopie intégrale de l'acte notarié si biens ou biens ayant fait l'objet d'une donation dans les 10 ans précédant la demande
- Liste des obligés alimentaires (enfants) avec leurs coordonnées
- Autorisation de prélèvements des ressources par l'établissement
- Notification de prise en charge pour la période précédente pour tout renouvellement